

**AVANTAGES ET LIMITES DE L'UTILISATION DES FORCES ARMÉES  
DANS LA RÉPRESSION D'UNE ACTIVITÉ ILLÉGALE**  
**L'OPÉRATION HARPIE ET L'ORPAILLAGE CLANDESTIN EN GUYANE FRANÇAISE**

**COL Emmanuel DURVILLE, François-Michel LE TOURNEAU**

**RÉSUMÉ**

texte

**SOMMAIRE**

Introduction .....	2
L'orpillage clandestin comme un système technique, économique, social et... culturel.....	2
Les forces armées de Guyane face à l'orpillage clandestin.....	9
Harpie, une opération sans fin ? .....	15
Conclusion : éradication impossible, régularisation improbable ?.....	20

## INTRODUCTION

L'orpaillage artisanal, c'est-à-dire l'extraction d'or à petite échelle et par des moyens plus ou moins rudimentaires, est une activité qui fait vivre au moins 50 millions de personnes dans le monde. Il est présent sur tous les continents et en particulier en Amérique du Sud, où il est pratiqué de manière plus mécanisée qu'en Afrique ou en Asie. On le trouve ainsi dans de nombreuses régions d'Amazonie, où il est le plus souvent interdit et donc non seulement informel et artisanal mais aussi clandestin et illégal.

C'est le cas en Guyane française, où le phénomène a pris une ampleur considérable au début des années 2000. Face à des orpailleurs clandestins qui affluaient en masse du Brésil voisin, le gouvernement français a lancé des actions de répression de plus en plus massives. Aux opérations Anaconda, menées par la gendarmerie à partir de 2002, s'est ajoutée en 2008 l'opération Harpie dans laquelle les forces armées prêtent leur concours aux forces de sécurité intérieure. Malgré un effort continu de lutte et une réduction considérable de la présence des mineurs illégaux, le phénomène persiste aujourd'hui encore. On peut en effet estimer qu'environ 12 000 *garimpeiros* (le nom donné aux orpailleurs brésiliens) arrachent chaque année entre 5 et 10 tonnes d'or illégalement, représentant une perte de 250 à 500 millions d'euros pour la République et pour la Guyane.

Si la résilience dont font preuve les orpailleurs clandestins doit être analysée, afin de trouver de nouvelles pistes pour réduire le phénomène, on peut aussi s'interroger sur le rôle à long terme des forces armées dans ce contexte et sur l'intérêt pour elles de cette mission très spécifique. En effet, leur emploi tient à la fois au fait qu'elles sont les seules à pouvoir déployer (bien qu'imparfaitement car leurs moyens sont tout de même limités) un dispositif à la taille du territoire guyanais, mais il démontre aussi l'importance des enjeux portés par la lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) qui sont écologiques, économiques et sociaux bien sûr, mais aussi de souveraineté.

Afin de contribuer à ces réflexions, cette note présente dans un premier temps les contours du monde de l'orpaillage clandestin en Guyane tant du point de vue technique que du point de vue économique et social. Nous abordons dans un second temps le rôle des forces armées dans sa répression. Enfin, nous réfléchissons sur l'opération Harpie et les possibilités de sortie de cet engagement qui court depuis presque quinze ans.

## L'ORPAILLAGE CLANDESTIN COMME UN SYSTÈME TECHNIQUE, ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET... CULTUREL

L'activité d'exploitation aurifère clandestine qui se déploie en Guyane se caractérise par une organisation technique et logistique souple et bien rodée, ce qui lui permet de montrer une importante résilience face aux efforts menés pour l'éradiquer. Elle est mise en œuvre par une population essentiellement d'origine brésilienne, qui reproduit en Guyane l'univers social et culturel du *garimpo*, ainsi que l'on désigne l'exploitation minière informelle (et souvent illégale) dans ce pays.

## Organisation de l'activité

L'orpaillage clandestin est une activité dont le principe est d'extraire l'or et de l'exporter en contrebande, en l'occurrence vers le Suriname (principalement) et le Brésil. Pour atteindre cet objectif, les orpailleurs disposent de différents moyens et itinéraires techniques, que ce soit pour la phase d'extraction ou pour leur support logistique. Ceux-ci constituent la toile de fond du problème à résoudre par les autorités françaises.

Concernant l'extraction, on peut distinguer deux catégories pour lesquelles existent à chaque fois deux modalités. L'extraction traditionnelle exploite l'or dit « secondaire », arraché par érosion à la roche mère et piégé dans des « flats » alluviaux du fait de son poids plus important. Cet or secondaire ou alluvial est le plus souvent exploité par un système appelé « barranque » : le cours de la rivière est détourné et la berge asséchée, puis liquéfiée à l'aide d'un jet à pression alors qu'un second moteur aspire les boues et les fait passer dans une table de levée, où l'or est capturé par gravité. À l'issue du processus, il est amalgamé avec du mercure, extrait à la batée et enfin purifié par brûlage de l'amalgame. La seconde modalité d'exploitation de l'or alluvial s'attaque au fond du lit des cours d'eau, utilisant des barges qui sucent les sédiments et les relâchent après les avoir fait passer dans une table de levée. Le reste du processus est identique au précédent.

Mais si l'extraction secondaire est traditionnelle en Guyane, de plus en plus les orpailleurs clandestins tentent de localiser les filons primaires dont sont originaires les dépôts alluviaux. Lorsqu'ils y parviennent, ils mettent en place des puits et des galeries de mine afin d'extraire les quartz aurifères ou les sables d'altération qui les entourent et qui sont riches en paillettes d'or. Le matériel retiré des mines est alors concassé finement et mélangé à de l'eau, et l'ensemble est passé sur une série de plaques de cuivre enduites de mercure qui piègent les paillettes en les amalgamant. Une fois de plus le mélange est chauffé en fin de processus afin de faire évaporer le mercure et de ne conserver que l'or pur. L'exploitation primaire peut aussi se dérouler à ciel ouvert, les galeries étant remplacées par de profondes tranchées destinées à dégager les filons.

S'il existe quelques autres systèmes plus rarement utilisés, les quatre modalités que nous venons de présenter sont très largement majoritaires en Guyane française. Elles utilisent intensivement des moyens mécaniques : motopompes, concasseurs, groupes électrogènes, etc. Elles nécessitent aussi l'intervention d'un nombre important d'ouvriers, environ une demi-douzaine pour un chantier alluvial classique, jusqu'au double pour un chantier servant un moteur de grande taille ou pour un puits fonctionnant 24h/24. L'ensemble requiert donc d'importantes quantités de ravitaillement en alimentation, carburant et autres produits de première nécessité ou de confort.

La logistique du *garimpo* est assurée par des entrepreneurs de transport et par des commerçants qui opèrent en gros ou en détail en fonction de leur surface financière. Les flux sont principalement acheminés en pirogue avant d'être livrés sur les points de consommation par quad ou par portage à dos d'homme. Les points de contrôle fluviaux mis en place pour intercepter les flux sont contournés par des itinéraires à pied ou à moto, qui permettent de passer le fret de pirogues opérant en aval à des pirogues opérant en amont.

L'ensemble des opérations logistiques requiert lui aussi un nombre important de travailleurs, allant de piroguiers expérimentés et de pilotes de quad experts à de simples porteurs.

La logistique opère à partir de villages situés au Brésil ou au Suriname, qui servent de base arrière au *garimpo* (voir page 7), et où les marchandises ont encore en général un statut légal. Sur le territoire de la Guyane française, les orpailleurs vivent dans des campements situés à proximité des sites d'exploitation. Les logisticiens, eux, se regroupent dans des villages d'appui, appelés corutelles, qui correspondent à des nœuds stratégiques pour la circulation fluviale ou pour les relations entre diverses zones de chantiers. Ces villages voient aussi le développement d'activités de loisir (bars, restaurants, cabarets, maisons de passe) et d'épiceries, qui permettent aux orpailleurs de dépenser l'or qu'ils ont gagné.

Les impacts environnementaux des systèmes d'extraction et des systèmes logistiques sont importants. Les systèmes alluviaux sont responsables de déforestation<sup>1</sup> sur les chantiers et ils émettent d'immenses quantités de sédiments qui obscurcissent les eaux des rivières et en modifient totalement l'écologie. Les zones détruites mettent très longtemps à se régénérer car les sols y ont été totalement lessivés et privés d'éléments nutritifs. En ayant recours massivement au mercure, systèmes primaires et secondaires participent à la pollution des eaux et à l'empoisonnement des populations locales lorsque ce mercure pénètre la chaîne alimentaire. L'ensemble des opérations logistiques multiplie les pollutions par les hydrocarbures. Enfin, camps, chantiers et chaînes logistiques sont à l'origine d'une pollution par les déchets (plastiques, métalliques, organiques), le plus souvent abandonnés sur place.

## Qui sont les *garimpeiros* ?

Le nom de *garimpeiro* est utilisé pour désigner toute personne qui travaille de près ou de loin dans l'univers du *garimpo*, qu'elle soit impliquée dans l'exploitation elle-même ou bien dans une activité annexe (transport, loisir, etc.). Loin de se limiter aux mineurs, l'univers des professions présentes est donc assez vaste, incluant cuisinières, pilotes de quad, piroguiers, porteurs, joailliers, installateurs de TV satellite, convoyeurs de bétail, etc. Le *garimpo* est né au Brésil à l'époque coloniale, en réaction au monopole que la couronne portugaise venait d'établir sur l'exploitation des ressources minières. Il désigne non seulement une activité économique, mais aussi un univers social et culturel dont le fondement est de permettre à la population qui le pratique de maintenir son activité malgré la répression des autorités. De ce point de vue, ce qu'on observe en Guyane française ne représente qu'un appendice de cet univers qui est omniprésent en Amazonie brésilienne et qui déborde aussi sur le Suriname et le Guyana.

---

1. La déforestation liée aux activités minières représente moins de 30 000 ha cumulés en Guyane, la moitié en lien avec l'exploitation légale et l'autre moitié en lien avec l'exploitation clandestine. Ce total est faible (moins de 0,4 % de la surface forestière de Guyane) mais on voit dans tous les pays voisins (Brésil, Suriname, Venezuela) que l'activité minière clandestine est source d'une déforestation bien plus importante quand elle n'est pas l'objet d'une répression active.

Bien que la population soit très fluctuante, l'estimation la plus récente est d'environ 12 000 *garimpeiros* se trouvant sur le territoire français à un instant t<sup>2</sup>. Ils sont dans leur immense majorité (+95 %) brésiliens. Contrairement à ce que la situation migratoire pourrait laisser imaginer, les populations défavorisées qui émigrent vers la Guyane (Haïtiens, Guyanais originaires du Guyana, Vénézuéliens...) n'y apparaissent pas, peut-être pour des raisons culturelles (l'univers de la mine et ses codes ne leur sont pas familiers) ou parce qu'ils ne disposent pas des réseaux et des contacts pour s'y intégrer. Concernant les Brésiliens, la plupart (2/3 environ) sont originaires de l'État du Maranhão, le plus pauvre et le plus rural du Brésil. Les personnes originaires des États du Pará et de l'Amapá représentent la plus grande partie du reste de l'effectif (et souvent il s'agit de descendants de Maranhenses qui ont migré à l'intérieur de l'Amazonie brésilienne). Les représentants des autres parties du Brésil sont très peu nombreux, et ceux du sud sont presque inexistantes. Le *garimpo* attire en effet principalement pour les fonctions manuelles une population plutôt rurale, analphabète ou très peu formée, et qui ne dispose au Brésil d'aucune autre option pour bénéficier de revenus leur permettant d'accéder à la classe moyenne inférieure.

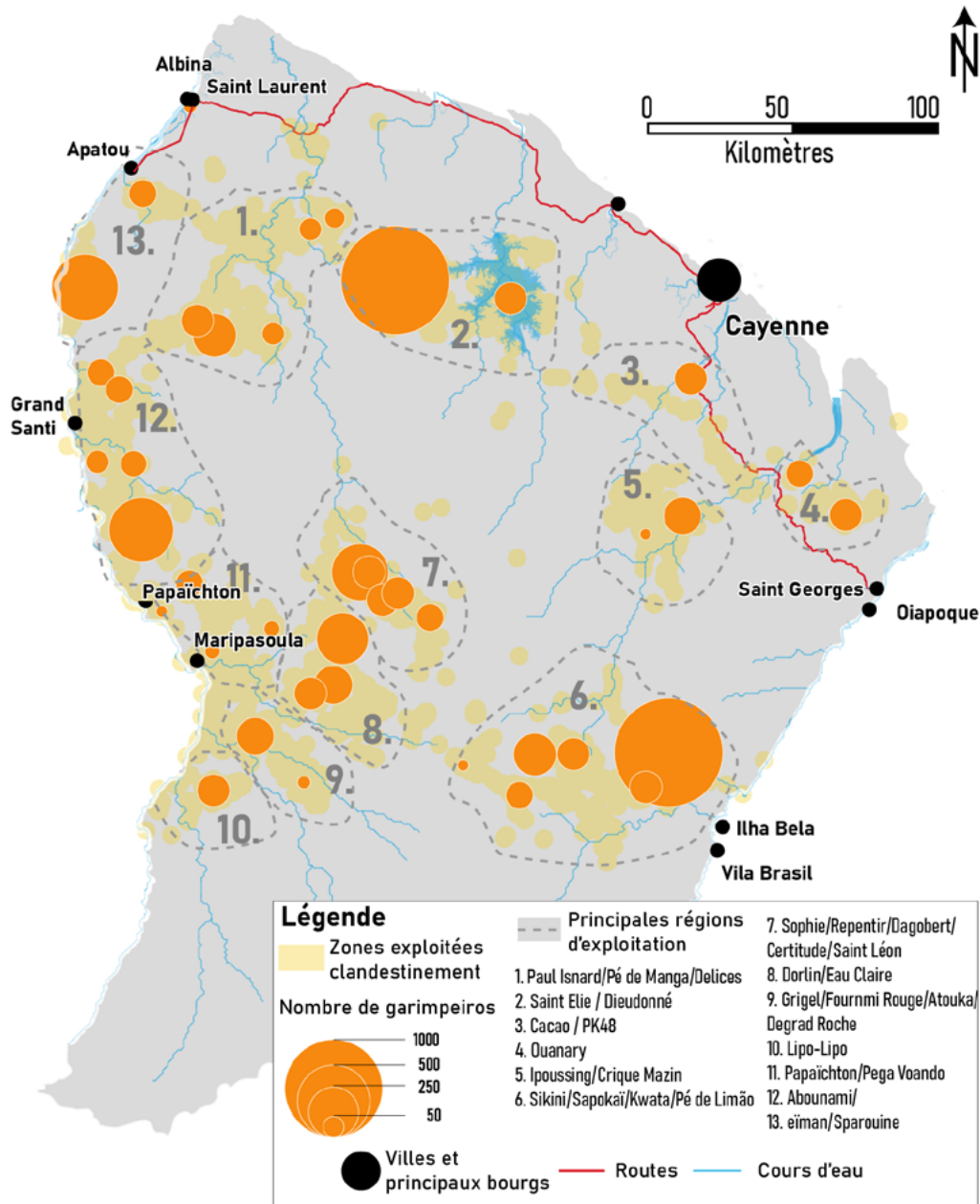
Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer pour une activité clandestine, la population des *garimpeiros* n'est pas très jeune, avec un âge moyen de 39 ans. Une grande majorité d'entre eux a des enfants et des charges de famille. On peut y distinguer deux catégories. La première regroupe les orpailleurs dont le *garimpo* est l'activité principale, devenue autant une profession qu'un mode de vie. Même s'ils retournent de temps en temps faire des pauses au Brésil (parfois pour plusieurs années), ces personnes apprécient particulièrement ce qu'ils ressentent comme un mode de vie libre et, à la manière de joueurs de casino, ils pensent trouver bientôt la martingale qui leur permettra de s'enrichir. Ce profil est plus souvent répandu dans les ouvriers des chantiers, et moins dans le secteur de la logistique. La seconde catégorie est celle des intermittents. Ces personnes passent des séjours de plusieurs mois ou éventuellement de plusieurs années en forêt, mais elles conservent un lien avec leur famille et leurs affaires au Brésil et ont en général un objectif précis pour justifier leur présence : payer une dette, acheter un terrain, financer les études de leurs enfants... Pour certains d'entre eux, le *garimpo* est une activité saisonnière qui permet un complément de revenu.

---

2. M. Heemskerk, J. Eelco, P. Pratley, *The final frontier of Malaria control and elimination Assessment of mobile migrant population size, demographics, turnover, movement, and priority health needs*, KIT Technical report, Amsterdam, Royal Tropical Institute, 2021.

Figure 1

Répartition des orpailleurs clandestins en Guyane française



Carte FMLT d'après des données de Heemskerk, Eelco & Pratley, 2021.

L'une des difficultés essentielles pour comprendre le monde de l'orpaillage clandestin est d'intégrer l'irrégularité et l'incertitude qui pèsent sur chacune de ses facettes. Les gens s'y engagent sans aucune certitude, sans savoir s'ils réussiront à atteindre leurs objectifs ni quand ce sera le cas. À la nature incertaine de l'exploitation s'ajoutent les aléas liés à la répression par les autorités françaises. On peut donc perdre son capital juste au moment où l'on allait se retirer, ce qui impose de repartir à zéro, ou bien réaliser des gains très importants en quelques semaines alors qu'on n'a rien touché pendant des mois, voire plus d'une année... Les orpailleurs voient cela avec un grand fatalisme et ils acceptent que tout

le monde ne réussira pas. S'ils peuvent faire corps dans de nombreux cas, ils savent que l'enrichissement sera à chaque fois individuel.

Il est important de noter que si les conditions de vie et de travail dans le *garimpo* sont rudes, le rêve des orpailleurs n'est pas irréaliste. Certes, les cas de personnes repartant au pays avec des kilos d'or (il y en a) sont rares. Mais la plupart des *garimpeiros* réussissent à gagner quelques centaines de grammes lors d'un séjour d'un à deux ans, suffisamment pour rentrer au pays et acheter quelques biens de consommation (moto, voiture), éventuellement un logement, ou investir dans du bétail ou dans une boutique en ville. C'est l'exemple de tous ceux qui reviennent les poches pleines qui induit les candidats au départ à franchir le pas, et toutes leurs connaissances qui ont déjà fréquenté les zones d'orpaillage leur donnent alors les indications nécessaires pour y aller à leur tour : itinéraires, contacts, conseils, etc.

### L'organisation territoriale : des constantes et de la flexibilité

L'implantation des orpailleurs clandestins en Guyane française (Figure 1) est d'abord et évidemment conditionnée par la présence des gisements aurifères. Ceux-ci se situent principalement sur la formation géologique appelée *greenstone belt*, qui dessine un croissant dans le centre de la Guyane. La corrélation entre la géologie et la localisation des activités clandestines nécessite cependant trois remarques. La première est qu'elle n'est pas totale, des chantiers pouvant se localiser dans des zones *a priori* peu favorables, du fait de particularismes locaux qui n'apparaissent pas sur les cartes à petite échelle. La seconde est que la géologie du sud de la Guyane est encore très imparfaitement connue, si bien qu'un glissement dans cette direction à l'occasion de nouvelles découvertes ne peut être exclu dans un futur plus ou moins proche. La dernière est que, comme on l'a souligné, l'orpaillage clandestin implique de nombreuses activités de soutien au-delà de l'extraction, et que la logique de localisation de celles-ci répond à d'autres facteurs.

Une rumeur en Guyane voudrait que la révélation des données géologiques à petite échelle par le BRGM (autour de 1995) ait favorisé l'orpaillage illégal. En réalité, on peut observer que les zones qui sont exploitées aujourd'hui avaient déjà toutes été peu ou prou révélées lors du premier cycle de l'or en Guyane, qui a duré de 1855 à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les orpailleurs clandestins utilisent encore aujourd'hui une grande partie des mêmes techniques empiriques que leurs prédécesseurs, fondées sur des observations *in situ* et sur des tests réguliers des zones supposées favorables à la présence d'or. C'est donc plutôt à une prospection incessante, qui parcourt en tous sens le territoire guyanais, qu'à des données à petite échelle qu'ils savent difficilement lire, que les *garimpeiros* doivent leurs succès.

La localisation des chantiers et des camps qui leur sont associés est liée à ces découvertes. Dès qu'un filon important est localisé, la rumeur enfle et nombre d'orpailleurs affluent pour essayer d'en profiter. La plupart sont de simples ouvriers à la recherche d'une place sur un chantier le plus productif possible (leur salaire étant une part de la production). Certains

sont des patrons, qui disposent de moyens mécaniques ou d'un capital à investir. Le code informel de l'orpaillage explique assez précisément comment doivent se répartir les terrains dans une zone nouvellement ouverte, ce qui permet à ces ruées d'éviter la plupart des conflits. Pas tous cependant, et l'élimination de rivaux qui ne respectent pas les règles est assez régulière quand les enjeux se montent à plusieurs dizaines de kilos d'or potentiels.

Du fait de leur dépendance à l'activité de prospection, et du fait de la répression lorsqu'ils sont détectés, campements et chantiers ont une géographie extrêmement mouvante. La rumeur de la mise à jour d'une zone plus riche, ou bien celle que les forces engagées contre eux « lèvent le pied » sur une autre, créent des ruées ponctuelles qui peuvent ne durer que quelques semaines ou parfois des années. Toutefois, cette carte mouvante fait apparaître des constantes. Certaines régions sont plus ou moins dynamiques à un moment donné, mais elles apparaissent toujours comme des pôles importants : Citron, Dorlin, Eau Claire, Saint Elie... Il s'agit le plus souvent des mêmes régions qui avaient connu les plus importantes découvertes durant le premier cycle de l'or. D'autres sont l'objet de mouvements sans lendemain et elles clignotent sur la carte.

Si la géographie des chantiers est mouvante, celle des villages d'appui l'est moins. Certes, leur prospérité (et donc leur taille et la diversité des activités qu'on y trouve) dépend étroitement du volume d'or qui est extrait. Lorsqu'une région a le vent en poupe, les corutelles peuvent réunir plusieurs centaines de personnes et avoir des services haut de gamme incluant de l'Internet par satellite, des services de mécanique, de nombreux types de commerces et un nombre élevé de cabarets. Lorsqu'une région est en déclin, ces villages peuvent se résumer à une demi-douzaine de carbets dominés par un ou deux commerçants qui vivotent. Leur emplacement, cependant, reste souvent le même, y compris après plusieurs cycles de destruction. Il a en effet souvent été choisi non seulement en fonction des zones d'extraction mais aussi en fonction de la configuration du réseau fluvial et en fonction des réseaux de chemins et de layons quad existants. L'évolution de la distribution de ces nœuds logistiques est donc plus lente et plus partielle que celle des chantiers et campements.

Plus loin de l'extraction, le système logistique des orpailleurs peut compter sur une série de bases arrière qui sont hors de portée des autorités françaises car situées au Brésil ou au Suriname. Dans l'ensemble, les deux fleuves qui marquent la frontière de la Guyane française, l'Oyapock et le Maroni, présentent une structure assez semblable de ce point de vue. Dans les deux cas, on trouve une ville dans l'estuaire (Oiapoque et Albina), reliée au reste du pays par un axe routier. C'est la principale porte d'importation des marchandises vers le fleuve. Plus en amont, des villages sont localisés sur le fleuve et une grande partie de leur activité est tournée vers le soutien à l'orpaillage : Ilha Bela et Vila Brasil sur l'Oyapock, Antonio do Brinco (ou Petit Albina) et Ronaldo sur le Maroni. La structure commerciale légale qui approvisionne les orpailleurs est toutefois assez différente sur les deux fleuves. Sur l'Oyapock, elle se limite à une demi-douzaine de commerçants de matériaux de construction et machines agricoles établis à Oiapoque. Sur le Maroni, elle se compose de nombreux commerçants chinois, dont les établissements, initialement installés uniquement dans les villages cités plus haut, se multiplient sur le fleuve.



Dans les deux cas, les *garimpeiros*, patrons de chantier ou commerçants, achètent les biens ou les fournitures qui leur sont nécessaires puis les convoient en Guyane française en utilisant les voies fluviales et les chemins de contournement que nous avons évoqués. Presque toutes les artères fluviales de Guyane sont utilisées : Maroni, Mana, Inini, Tampok, Approuague, Sinnamary, Abounami, Sparouine... On observe toutefois une petite dissymétrie entre les deux façades car si la plupart des affluents de la rive droite du Maroni sont aisément navigables, de nombreux affluents de la rive gauche de l'Oyapock sont encombrés de hautes chutes qui les rendent moins aisés à pratiquer. Cela peut expliquer pourquoi les flux logistiques se concentrent, à l'est, sur la rivière Sikini.

Il existe enfin une liaison maritime clandestine entre Oiapoque et Albina, qui achemine hommes et matériels dans les deux sens. Les orpailleurs l'utilisent pour aller vers les zones de production ou pour rentrer chez eux lorsqu'ils n'ont pas de papiers et qu'ils ne peuvent pas prendre l'avion depuis Paramaribo (ce qui est à la fois le moins cher et le plus pratique). Cette voie permet aussi l'acheminement de moteurs ou de quads achetés au Suriname vers l'est de la Guyane, ou des pirogues fabriquées au Brésil vers l'ouest.

Depuis une quinzaine d'années, les découvertes de gisements aurifères sont plutôt intervenues sur la façade ouest de la Guyane, drainée par le Maroni, ce qui explique que ce fleuve et ses affluents aient été plus fréquentés par les *garimpeiros* que la façade est. Ce mouvement pourrait toutefois s'inverser en cas de grand rush sur des zones connues pour être riches en or et situées dans l'est du territoire français, comme la zone de Grande Usine ou la rivière Sapokai.

## LES FORCES ARMÉES DE GUYANE FACE À L'ORPAILLAGE CLANDESTIN

Depuis 2008, les armées sont engagées de façon continue en appui de la gendarmerie nationale dans la lutte contre l'orpaillage clandestin, dans le cadre d'une opération nommée Harpie, du nom d'un grand aigle des forêts tropicales. Cette opération est sans conteste un engagement majeur et structurant pour les forces armées en Guyane et même pour les armées en général. Harpie est une mission difficile, menée avec détermination dans un environnement exigeant : 9 soldats y ont perdu la vie entre 2008 et 2021, dont trois au cours d'actions de combat.

### Un cadre très original pour une action militaire

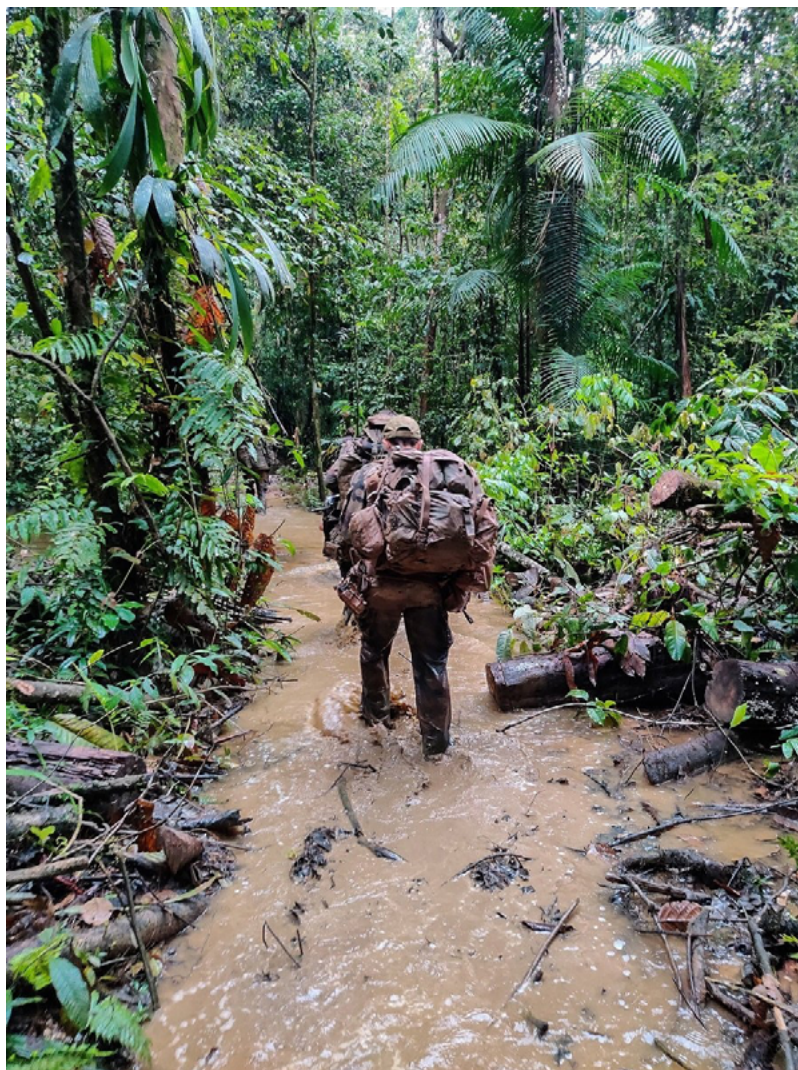
Pour les armées, Harpie est une opération triplement singulière : par son objet, la lutte contre l'orpaillage illégal ; par son environnement, la forêt guyanaise, confetti de l'immense forêt amazonienne ; par sa nature surtout, policière sur le fond mais militaire dans sa forme.

Comme on l'a indiqué dans la première section, l'orpaillage pratiqué en Guyane est un phénomène économique, social et culturel, mais il est aussi une activité illégale, nuisible

sur les plans environnemental, social et économique<sup>3</sup>, représentant un véritable pillage des ressources naturelles guyanaises qui provoque une réelle exaspération de la population. De ce fait, le président de la République a choisi d'engager les forces armées en complément des forces de sécurité classiques.

Figure 2

Une patrouille Harpie en forêt guyanaise



© FAG.

Il s'agit donc pour les militaires non de combattre un ennemi, mais plutôt de lutter contre une activité, ce qui les place dans un schéma légèrement différent de celui auquel ils sont habitués. Les *garimpeiros* se montrent d'ailleurs rarement violents ou agressifs face aux forces de l'ordre. Ils savent qu'ils n'y ont pas intérêt. Les logisticiens, qui risquent de perdre leur cargaison et leur embarcation, sont plus imprévisibles et peuvent à l'occasion se montrer dangereux en se précipitant sur les barrages pour les forcer. Enfin, il arrive que

3. Rapport n° 4404 de la commission d'enquête parlementaire sur l'orpaillage illégal en Guyane, le 21 juillet 2021.

des bandes armées sévissent en forêt : elles peuvent constituer une menace très sérieuse, principalement pour les orpailleurs qu'elles rackettent et violentent en priorité.

Pour un militaire, l'étude du terrain est aussi importante que celle de l'ennemi. À cet égard, la Guyane est un territoire aux caractéristiques exceptionnelles qu'il est important de rappeler. D'une superficie proche de celle du Portugal, ce territoire français d'Amérique du Sud est recouvert à 95 % de forêt tropicale, et son infrastructure est essentiellement concentrée le long du littoral. À peine 30 000 habitants vivent dans l'intérieur, principalement dans des villages et hameaux situés le long des deux cours d'eau majeurs, l'Oyapock et le Maroni ; au centre du territoire, le village de Saül n'est accessible qu'en aéronef. Ainsi, si le lecteur souhaite se rendre en un point du territoire choisi au hasard sur une carte, il lui faudra sans doute plusieurs jours au cours desquels il empruntera un petit aéronef, puis une pirogue avant de finir par une marche éprouvante dans une atmosphère saturée d'humidité (Figure 2). Au niveau des communications, les seules liaisons possibles sur une bonne partie du territoire sont les liaisons par satellite, dont le fonctionnement est limité par la canopée, ou les liaisons par radio reposant sur la modulation d'amplitude, qui ne peuvent être assurées qu'à l'arrêt, en déployant une longue antenne filaire.

Les forces Harpie travaillent donc dans des conditions fort éloignées de celles d'une patrouille de gendarmerie en métropole, et même de celles d'une opération militaire classique. Pour apprécier comment ces conditions compliquent les choses, on peut souligner que si un gendarme décide de placer un orpailleur appréhendé durant une opération en forêt en garde à vue, il lui faudra d'abord rejoindre ou préparer une zone de poser pour hélicoptère, obtenir une liaison radio pour organiser son dispositif, mobiliser un appareil dont l'heure de vol coûte entre 1 500 et 7 000 euros, et, très probablement, attendre jusqu'à 36 heures pour que les conditions soient réunies, mobilisant autour de lui tout un détachement pour assurer la garde du prévenu.

L'opération Harpie est enfin singulière par sa nature, policière dans le fond tout en étant militaire dans la forme. Ce deuxième aspect est évident : les patrouilles Harpie sont renseignées par des hélicoptères Fennec et l'étude d'images satellites, ravitaillées par avions Casa, mises en place par hélicoptères Puma ; elles s'infiltrant pendant plusieurs jours, observent, quadrillent le terrain, détruisent par explosif, etc. Mais l'aspect policier ne doit pas être oublié. Les militaires de forces armées en Guyane sont engagés sur le territoire national, dans un cadre légal rigoureusement identique à celui d'un département de métropole. Ils interviennent donc sur réquisition préfectorale, en appui des forces de sécurité intérieure. Seuls les gendarmes et autres agents assermentés qui les accompagnent ont des prérogatives de police qui leur permettent de réaliser des contrôles d'identité, des fouilles, des saisies de matériel ou des interpellations. C'est également pour cette raison que les armées ne peuvent recourir aux techniques de renseignement qu'elles utilisent en opération extérieure, en particulier l'interception des communications radio ou téléphoniques. Même si elle constitue un environnement unique, la Guyane est un département comme les autres : le même droit, les mêmes procédures pénales et administratives s'y appliquent que dans le VII<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

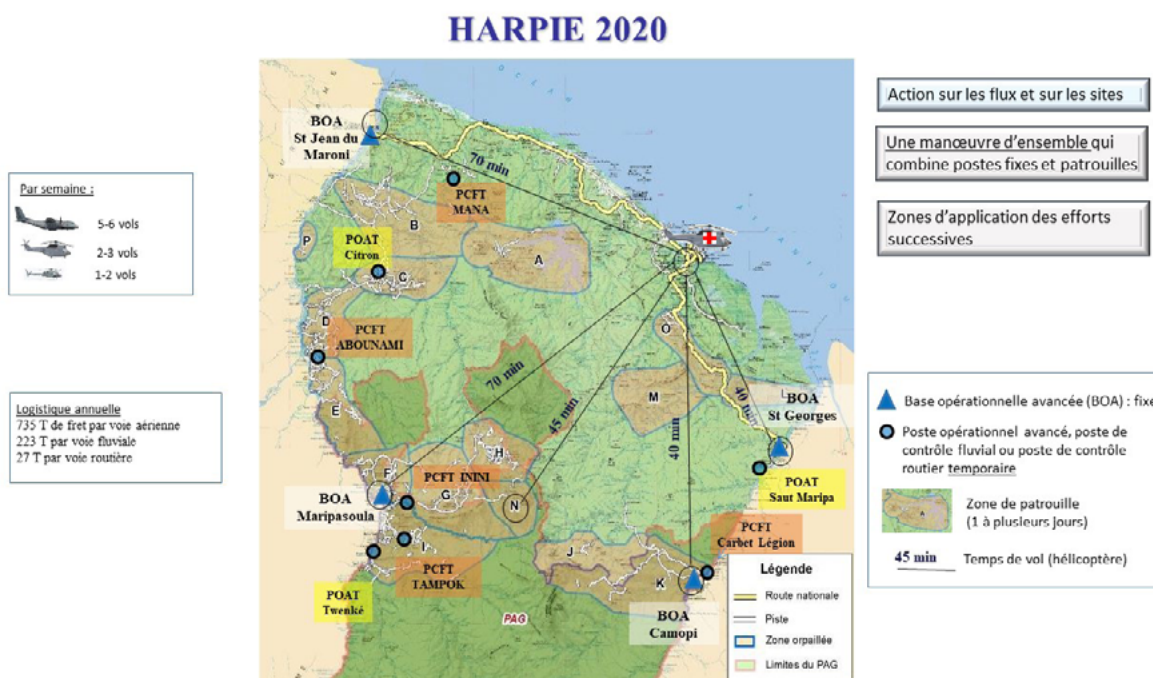
## Organisation de la LCOI et engagement opérationnel des forces armées

Annoncé par Nicolas Sarkozy lors d'un discours prononcé à Camopi le 11 février 2008, le lancement de l'opération Harpie s'est accompagné d'une structuration progressive, en plusieurs étapes, de l'action de l'État pour lutter contre l'orpaillage illégal. Celle-ci s'articule autour d'une organisation, d'une stratégie et d'opérations sur le terrain (Figure 3).

La lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) est une action interministérielle, suivie depuis Paris à l'occasion de réunions interministérielles qui lui sont consacrées. Localement, elle est co-pilotée par le préfet et le procureur de la République, et coordonnée par une cellule de pilotage dédiée, l'état-major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites (EMOPI). Elle est articulée autour de quatre piliers.

Figure 3

Le dispositif Harpie en 2020, carte de synthèse



Source : FAG.

Le pilier répressif est à la fois le plus visible et – il faut le reconnaître – le plus développé : c'est celui qui est porté par les forces de gendarmerie et par les forces armées, avec l'aide des douanes, de la police aux frontières, de la police du parc amazonien de Guyane, et des agents de l'office national des forêts. Outre son aspect opérationnel, ce pilier comporte une dimension judiciaire et une dimension politico-juridique, qui se traduit par de patients efforts pour adapter le droit et la procédure aux spécificités de cette lutte. Le code forestier, le code minier, le code de l'environnement et le code de procédure pénale ont ainsi pu être amendés pour mieux prendre en compte les enjeux guyanais.

Le second pilier, diplomatique, vise à renforcer la coopération avec le Brésil et le Suriname. Lutter contre un phénomène largement transfrontalier requiert une coopération internationale approfondie. Un traité a été signé avec le Brésil en 2008 et, à cette fin, la préfecture de Guyane dispose depuis 2018 d'une conseillère diplomatique. De leur côté, les armées et les forces de sécurité intérieure ont développé des coopérations régulières avec les pays voisins, qui s'appuient notamment sur des attachés d'ambassade et des échanges d'officiers de liaison.

Le troisième pilier, économique, cherche à remplacer l'orpaillage illégal par des activités légales, minières ou touristiques. Il rencontre de nombreuses difficultés, et notamment le fait que toute activité proposée est soumise au droit du travail, aux normes de sécurité, aux normes environnementales et à l'impôt, ce qui fait que sa rentabilité peine à concurrencer celle de l'orpaillage illégal. Il paraît illusoire que le développement d'activités légales en forêt soit tel qu'il siphonne de façon significative le réservoir des orpailleurs potentiels (l'orpailleur clandestin peut éventuellement se transformer en employé de mine légale, plus difficilement en guide touristique), ou qu'il occupe une surface telle que l'orpaillage illégal soit progressivement chassé du territoire (sans compter le risque de violences induites en cas de luttes territoriales).

Enfin le pilier social et environnemental vise à lutter contre les conséquences de l'orpaillage sur les populations et sur l'environnement : il s'appuie sur des actions de sensibilisation et de suivi médico-social, ainsi que sur une plus grande consultation des populations afin d'agir là où les conséquences de l'orpaillage clandestin sont le plus ressenties. Malgré une montée en puissance récente, il demeure embryonnaire.

L'opération Harpie est donc l'expression du pilier « répressif » de la LCOI. Sa stratégie consiste à dégrader, par une combinaison continuellement renouvelée d'actions de destruction et de contrôle des flux, la rentabilité de l'orpaillage illégal. L'idée est simple. Puisqu'une activité économique ne prospère que parce qu'elle est rentable, il faut perturber la logistique, détruire aussi souvent que possible les sites d'orpaillage et augmenter ainsi fortement les coûts de production, jusqu'à remettre en cause la rentabilité. En réalité, les militaires et policiers ont peu de marge de manœuvre. Arrêter les quelque 12 000 orpailleurs clandestins présents en forêt pour les emprisonner ou les reconduire de façon définitive à la frontière n'est pas réaliste, ni d'un point de vue logistique, ni d'un point de vue judiciaire. Depuis quelques années, les autorités judiciaires s'efforcent d'augmenter le risque pénal pour les orpailleurs, surtout pour les logisticiens, et quelques adaptations légales facilitent l'action judiciaire en forêt. Une centaine de condamnations sont ainsi prononcées par an. Ce chiffre sera sans doute difficile à augmenter de façon significative : la capacité de traitement de la chaîne pénale, comme le nombre de places de prison disponibles en Guyane ne peuvent que limiter les ambitions dans ce domaine. Une centaine de condamnations prononcées par an ne fait courir qu'un risque inférieur à 1 % pour les *garimpeiros*.

D'un point de vue opérationnel, cette stratégie se décline par une combinaison de procédés opérationnels variés qui s'apparente à un « contrôle de zone ». Appuyé par une manœuvre de renseignement (surveillance satellitaire, observation aérienne, informations recueillies par la gendarmerie), il s'agit de combiner des postes fixes, placés sur des points

clés du terrain, et des patrouilles mobiles. Les postes fixes forment souvent des barrages placés sur les axes logistiques principaux : des rivières, parfois des pistes. Ces barrages ne suffisent jamais à interdire complètement les flux logistiques, car ils finissent toujours par être contournés. Mais chaque contournement implique des ruptures de charge, ce qui augmente considérablement le coût du ravitaillement. En complément, les patrouilles mobiles, à pied, en quad, en pirogue, en hélicoptère, parfois subaquatiques, permettent de compléter l'action sur la logistique et surtout de surprendre les orpailleurs sur leurs sites et de détruire ou confisquer le matériel d'orpaillage et les stocks associés : moteurs, pompes, tuyaux, carburant, mercure, etc.

Ce matériel détruit ou confisqué est néanmoins vite remplacé une fois la patrouille partie. Seule une présence prolongée et active dans une zone permet d'en chasser les orpailleurs pour une longue période. Toute cette manœuvre est coordonnée par le centre de coordination des opérations de la gendarmerie et par l'état-major des forces armées en Guyane, tous deux situés dans un même bâtiment. À défaut d'une chaîne de commandement unifiée qui serait extrêmement compliquée à mettre en place, ce dispositif permet une très bonne coordination de l'ensemble des acteurs engagés, chacun avec leurs savoir-faire et leurs statuts, pour une action sur le terrain efficace.

## Bilan et limites

L'engagement de l'État dans la lutte contre l'orpaillage illégal est conséquent. La Guyane est par exemple le territoire d'outre-mer dans lequel la gendarmerie mobile déploie le plus d'unités et l'armée de terre le plus de compagnies de combat. Si le bilan de 13 ans d'engagement continu contre l'orpaillage est positif, il présente malgré tout des limites.

On estime que l'État mobilise près de 70 millions d'euros par an pour lutter contre l'orpaillage illégal. Les effectifs et moyens engagés dans la lutte contre l'orpaillage illégal sont importants : entre 200 et 600 militaires des forces armées et de la gendarmerie déployés chaque jour en zone opérationnelle pour cette mission, et une part importante des heures de vols réalisées par les 10 aéronefs des armées et les 2 hélicoptères de gendarmerie sont consacrées à l'opération Harpie. Les bilans annuels sont éloquentes : en général plus de 500 chantiers détruits, des saisies/destructions impressionnantes de matériel (moteurs, pompes, quads, carburant, mercure, or...) représentant environ 25 millions d'euros par an. Cependant, ces pertes infligées aux orpailleurs - qui représentent tout au plus 10 % de la valeur de l'or extrait chaque année - ne sont pas suffisantes pour éradiquer le phénomène. L'activité illégale persiste donc, mais elle est contenue, et c'est bien ce qui justifie la poursuite de l'action de l'État.

Comme le constate la commission d'enquête parlementaire : « Après une croissance exponentielle sur la période 2004-2008, la mise en place du dispositif de lutte Harpie a permis - tout au moins dans un premier temps - de stopper la progression exponentielle du phénomène d'orpaillage illégal, d'envoyer un signal fort à l'égard des *garimpeiros* et de préserver le territoire français des dégâts constatés sur la même période sur les territoires des

pays voisins (Suriname, Venezuela, Pérou). » Alors que le cours de l'or a quadruplé depuis les années 2000, avoir réussi à préserver la Guyane de dégâts aussi importants que ceux observés ailleurs est sans doute une belle victoire, mais peut-on s'en contenter quand près de 12 000 orpailleurs continuent de vivre en forêt et y exploitent en permanence quelques centaines de sites ?

Face à la persistance du phénomène, la frustration des populations touchées est forte, d'autant qu'une partie de l'activité saute aux yeux des Guyanais de l'intérieur. Quelques sites sont situés à proximité immédiate des villages. Faciles à approvisionner, ils sont rapidement reconstitués entre les interventions des forces de l'ordre et donnent l'image d'une situation qui n'est pas sous contrôle. Sur les fleuves principaux, frontaliers en particulier, le ballet des pirogues logistiques n'échappe à personne, et les bases arrière de l'orpaillage s'affichent sur les rives brésiliennes et surinamaises, à la vue des autorités françaises et des habitants. À Maripasoula, par exemple, les habitants entendent tous les soirs la musique des boîtes de nuit fréquentées par les orpailleurs, installées juste en face d'eux. Enfin, la turbidité caractéristique provoquée par l'orpaillage alluvionnaire est visible dans les rivières à des kilomètres en aval des sites travaillés. Ces signes d'une activité persistante donnent aux populations le sentiment que les orpailleurs bénéficient d'une insolente impunité, et provoquent un sentiment d'exaspération qui n'est pas sans rappeler celui qui peut s'exprimer parfois en métropole, lorsque l'on évoque les rodéos urbains ou d'autres phénomènes de délinquance.

## HARPIE, UNE OPÉRATION SANS FIN ?

Si l'action des FAG au travers du dispositif Harpie semble aujourd'hui fondamentale pour contenir l'orpaillage clandestin, elle ne peut manifestement pas régler le problème en elle-même. Tout en sachant qu'il n'existe pas de solution simple à des problèmes complexes, nous proposons ici quelques perspectives sur le futur de cette opération.

### Une normalisation impossible ?

L'opération Harpie a permis de faire peser une pression forte sur l'activité d'orpaillage illégal en Guyane française, ce qui a entraîné une plus grande pulvérisation des chantiers et la disparition de certains phénomènes corrélatifs de l'exploitation, comme la présence de gros villages d'appui comme cela pouvait être le cas au début des années 2000. Bien que l'on ne dispose pas de statistiques permettant de démontrer formellement cette thèse, on peut présumer que le nombre des orpailleurs clandestins présents en Guyane a diminué – on parlait de 30 000 au début des années 2000, on peut l'estimer autour de 12 000 aujourd'hui.

L'activité n'a cependant pas disparu. Elle s'est adaptée et les *garimpeiros* font preuve d'une importante résilience. Le dispositif Harpie permet de contenir le phénomène et de le maintenir à un niveau moins important que par le passé, il ne permet pas l'éradication.

La situation actuelle fait penser à un « pat » aux échecs, dans lequel les deux adversaires peuvent déplacer leurs pièces sur l'échiquier sans pouvoir toutefois modifier fondamentalement le jeu. Cet état de fait pose, du point de vue des forces armées, la question du désengagement. En effet, les interventions militaires sont en principe fondées sur un triptyque intervention-stabilisation-normalisation, qui doit permettre à terme un retrait. Comment cette dernière phase pourrait-elle être envisagée dans le cas présent ?

Un retrait, même graduel, par rapport à la situation actuelle semble exclu. À chaque fois que les forces ont été distraites vers d'autres finalités (forces de gendarmerie mobilisées sur le littoral lors d'événements sociaux, mobilisation des moyens aériens dans le cadre de l'assistance aux zones touchées par les ouragans, etc.), on a constaté que l'orpillage clandestin en a profité pour relever la tête et profiter du calme dans l'intérieur de la Guyane pour y réimplanter ses activités. Le recours à des outils technologiques pour améliorer l'efficacité du dispositif actuel (par exemple par une détection automatique plus rapide et plus systématique des chantiers actifs) pourrait être une piste pour pallier un retrait partiel, mais aucune des technologies qui pourraient être déployées dans les années à venir n'est susceptible de donner un avantage suffisamment déterminant aux forces de l'ordre pour modifier de façon significative et durable l'équilibre actuel. Par ailleurs l'emploi de certains moyens (de renseignement notamment) sur le territoire national nécessiterait un cadre d'emploi dérogatoire qui reposerait la question de l'exceptionnalité du dispositif Harpie.

Une stratégie visant à créer une rupture par un engagement temporaire de moyens massifs pourrait aussi être envisagée, notamment si les forces armées retrouvent plus de marge de manœuvre avec la diminution du dispositif Barkhane. Cela étant, là encore, les goulots d'étranglement déjà connus risquent de se manifester à nouveau. Par exemple, la plus grande disponibilité des forces armées n'efface pas la difficulté à mobiliser des effectifs de gendarmerie pour les encadrer. La possibilité de transférer des prérogatives judiciaires aux officiers de l'armée de terre, parfois envisagée (à l'image de la manière dont ces prérogatives sont transférées aux agents de l'Office national des forêts [ONF] ou à la police de l'environnement du Parc amazonien de Guyane [PAG]), renvoie une fois de plus à l'exceptionnalité du dispositif et créerait, puisque le cadre d'emploi des armées sur le territoire national prévoit que celles-ci agissent en appui mais jamais en substitution des forces de sécurité intérieure, un précédent dont le ministère des Armées n'est pas nécessairement demandeur. L'exemple du Brésil voisin où les forces armées disposent de ce pouvoir dans la zone frontrière, ce qui les met en première ligne dans la lutte contre le narcotrafic dans la région amazonienne amène à rester prudent tant sur l'efficacité que sur l'innocuité pour les armées de ce genre de mission.

Enfin, la question se pose du temps pendant lequel l'effort supplémentaire pourrait être maintenu, alors que les orpailleurs clandestins pourraient se replier temporairement vers d'autres zones d'exploitation (Suriname, nord du Brésil) et y faire le dos rond en attendant que l'orage passe. En effet, à la différence d'une force armée dont les moyens peuvent être détruits ou sérieusement amenuisés, les *garimpeiros* pourront toujours s'approvisionner en quads, tuyaux ou moteurs, dont le commerce est légal au Suriname ou au Brésil, et comme



l'investissement nécessaire pour monter un chantier ou un commerce est assez peu élevé, ceux qui seront ruinés par une montée en puissance temporaire du dispositif d'intervention risquent d'être facilement remplacés par d'autres petits entrepreneurs prêts à exploiter une nouvelle fenêtre d'opportunité dès que les choses sembleront se calmer.

La question se pose donc clairement d'une normalisation finalement impossible et de la nécessité de maintenir le dispositif Harpie *sine die*, ce que semble confirmer le lancement de Harpie 2 en 2018, après 10 années d'intervention.

### L'intérêt d'une « mission permanente »

Si la perspective d'un retrait semble lointaine ou impossible à l'heure actuelle, on peut poser le problème dans le sens inverse : peut-il y avoir un intérêt pour les forces armées à voir la mission de lutte contre l'orpillage illégal devenir une opération permanente ?

Pour les militaires, Harpie est une mission exigeante et formatrice. Elle est professionnellement intéressante et valorisante pour tous les échelons, du soldat au général. Les aviateurs, les fantassins, les sapeurs, les transmetteurs, le personnel médical, les mécaniciens y sont confrontés à des défis physiques, techniques et tactiques qui les obligent à se surpasser. Non seulement ils apprennent à manœuvrer dans cet environnement si particulier qu'est la forêt équatoriale, mais ils développent également leur aptitude générale à l'engagement : endurance, volonté, maîtrise du risque, compréhension de la manœuvre adverse, recherche de la surprise... Ces qualités développées en forêt peuvent ensuite se déployer dans d'autres cadres d'engagement. Si le stage en forêt équatoriale constitue, depuis des décennies une étape incontournable de la formation des élèves officiers de Saint-Cyr, ce n'est pas pour rien.

Dans ces conditions, il est permis d'imaginer que l'engagement des armées puisse se prolonger indéfiniment, voire se renforcer, selon une forme de logique gagnant-gagnant : les armées maintiendraient ainsi les orpailleurs sous pression par un engagement continu et indéfini qui contribuerait à leur préparation opérationnelle. Il y a cependant deux limites à ce raisonnement. Tout d'abord, si Harpie fait indéniablement progresser les unités engagées, ce n'est pas suffisant pour préparer ces unités sur tout le spectre auquel elles doivent être capables de faire face. Combat antichar, emploi de l'artillerie, prise en compte de la défense sol air ennemie ou de la menace aérienne sont autant d'aspects essentiels de l'entraînement que les unités en Guyane ne pratiquent pas. Face à un adversaire qui cherche à esquiver plus qu'à frapper, les unités peuvent même prendre de mauvaises habitudes, comme le relâchement des mesures de sûreté. Les armées ont donc besoin d'entretenir une forme d'équilibre entre leurs engagements opérationnels spécifiques, dont Harpie fait partie, et l'entraînement plus complet aux différentes formes d'engagement qui leur est nécessaire, en particulier dans la perspective d'engagements de haute intensité.

Mais surtout, s'il est normal que les armées interviennent dans des situations exceptionnelles qui dépassent ponctuellement les capacités habituelles de l'État (catastrophe naturelle ou menace terroriste aiguë, par exemple), elles détiennent rarement les clés pour

résoudre les faiblesses structurelles que ces crises dévoilent parfois. L'engagement continu des armées et de la gendarmerie mobile depuis 13 ans sur un même problème ne masque-t-il pas notre incapacité collective – État, élus, société civile – à en traiter les causes profondes ? D'une certaine manière la situation en Guyane se rapproche des questions posées par la pérennisation de l'opération Sentinelle en métropole, dans laquelle les moyens militaires sont affectés à ce qui est devenu principalement une mission de patrouille de police. Certes, le caractère extrême du milieu et, en conséquence, la forme générale très militaire de l'opération justifient l'engagement des armées, mais le dispositif lutte contre une activité beaucoup plus que contre une menace, ce qui peut amener à en questionner la pérennité.

## Approche directe et approche indirecte

Si la situation dépend, comme on l'a souligné, de facteurs complexes, quelques pistes peuvent être envisagées pour soutenir le dispositif Harpie et, éventuellement, le remplacer. Ces pistes peuvent être classées en deux catégories : les interventions directes en Guyane française et les interventions indirectes fondées sur des négociations avec les pays voisins.

Concernant les premières, une partie du problème concerne la détection de la présence et de l'activité des orpailleurs clandestins, qui profitent du fait que la plupart des zones concernées sont éloignées et très peu peuplées (voire désertes), et le faible nombre des agents habilités à constater et à réprimer les infractions. Le développement d'activités de tous types dans l'intérieur de la Guyane, envisagé comme le 2<sup>e</sup> pilier de la LCOI, pourrait contribuer à résorber partiellement le premier point. Plus de passage en forêt signifie plus d'yeux à même de rapporter des indices de présence qui pourraient déclencher des interventions (à condition de disposer d'un dispositif extrêmement réactif). Ce point soulève toutefois de nombreuses questions relatives à la protection de l'environnement. Le développement d'activités économiques au cœur de la Guyane est souvent vu avec réserve par les défenseurs de l'environnement, et il est pratiquement limité au tourisme dans toutes les aires de préservation (réserves naturelles, Parc amazonien de Guyane, zones classées par l'ONF). Quant au second point, on pourrait envisager un corps de « rangers » rattaché à une administration nationale ou locale, qui disposerait de pouvoirs concernant la police des activités minières illégales, à l'exemple à nouveau de la police du PAG ou des agents de l'ONF. Ce corps pourrait prendre le relais des forces Harpie ou les épauler. Il poserait toutefois des problèmes de recrutement, de compétences par rapport aux pouvoirs régaliens mais surtout de coût. Des fonctionnaires ou des contractuels de statut civil pourraient difficilement effectuer un nombre de jours en forêt équivalent à celui déployé dans le cadre du dispositif Harpie sans nécessiter un investissement beaucoup plus massif en termes de salaires et de primes. Il faudrait aussi que ce corps dispose de moyens aériens et fluviaux, ce qui représenterait encore un investissement conséquent. Enfin, la possibilité de dérives de la part de personnels affectés sur de très longues périodes à cette unique activité devrait être sérieusement prise en compte. De ce point de vue, la vision parfois développée que les artisans miniers légaux pourraient « tenir le terrain » face aux orpailleurs illégaux semble aussi avoir d'importantes limites. En premier lieu, ceux-ci ne peuvent par définition être

présents que sur les zones dans lesquelles l'exploitation aurifère est autorisée, ce qui laisse les très nombreuses zones protégées (où les orpailleurs clandestins sont présents) à l'écart. En second lieu, il s'agirait d'une sorte de délégation de pouvoirs de police à des entreprises privées, ce qui semble assez difficile à **sustenter** au plan juridique.

Si les moyens d'action directe semblent limités, on peut envisager des moyens d'action indirecte en impliquant les États voisins dans le cadre d'une coopération régionale destinée à s'attaquer à l'orpaillage sur l'ensemble du plateau des Guyanes. Ceci impliquerait de faire partager les préoccupations environnementales du gouvernement français (ce qui semble plus facile aujourd'hui que la mise en avant de la fragilité du milieu amazonien et de la gravité des changements environnementaux est partagée au niveau international), mais aussi de proposer des solutions qui semblent avantageuses aux voisins concernés (un point beaucoup moins évident). Un premier axe pourrait se centrer sur les questions de légalité et de trafic. Le mercure, par exemple, est une substance qui fait l'objet de contrôles au niveau international. Une meilleure coopération sur ce sujet pourrait la rendre moins facilement accessible et compliquer la vie des orpailleurs (ou les inciter à des pratiques plus vertueuses de ce point de vue). De même la France pourrait largement arguer du fait que les transferts financiers opaques des orpailleurs entre Suriname et Brésil représentent une perte de ressources fiscales pour les deux pays, et proposer des solutions pour un meilleur contrôle des transactions financières, bien que ceci soit loin d'être simple. Enfin, les travaux en cours sur la traçabilité de l'or pourraient à terme permettre de faire pression sur le Suriname pour qu'il démontre que l'or qu'il exporte provient bien de son territoire, mais ce n'est pas encore techniquement faisable. Côté Brésil, la possibilité d'un accord qui ferait que les condamnations prononcées par la justice française pour les orpailleurs illégaux débouchent sur des suites judiciaires sur place serait un pas en avant important pour dissuader les orpailleurs de venir en Guyane, mais la mise en place d'un tel mécanisme pose bien évidemment des difficultés très importantes sur le plan du droit international, et suppose de bonnes dispositions du gouvernement fédéral brésilien, ce qui n'est évidemment pas le cas en ce moment.

Au-delà des aspects judiciaires ou légaux, une politique de développement régional destiné à rendre l'orpaillage illégal moins attirant serait évidemment très bienvenue. Toute la question est que les effectifs de population concernés sont considérables. Il y a plus de 5 millions d'habitants au Maranhão, État de provenance de presque deux tiers des *garimpeiros*, et le niveau de vie moyen y est très bas. Il faudrait un investissement massif des agences de coopération de la France et de l'Union européenne pour changer la situation, et les candidats à l'orpaillage illégal étant souvent placés très bas dans l'échelle sociale, ils seraient probablement les derniers à bénéficier de cet effort de développement. On peut aussi considérer qu'en dépit des fluctuations actuelles, la trajectoire économique du Brésil fait qu'à un horizon de vingt ou trente ans il aura atteint un niveau de développement tel que son réservoir de *garimpeiros* se tarira de lui-même.

Finalement, le cours de l'or étant le facteur déterminant de la ruée actuelle, une action sur celui-ci serait extrêmement efficace. Après la Seconde Guerre mondiale et la mise en place du Gold Exchange Standard, le prix de l'or par rapport aux différentes monnaies était fixe et il n'était pas intéressant pour les petits exploitants, ce qui a entraîné l'abandon du

centre de la Guyane par les orpailleurs créoles de l'époque. Fondé sur la reconnaissance du coût environnemental de l'exploitation de l'or dans le monde actuel, on pourrait envisager un traité mondial destiné à revenir à une situation équivalente. Cela étant, la possibilité pour la France de mener avec succès une telle négociation dans les conditions actuelles est évidemment presque nulle.

Comme on le voit, les actions indirectes pourraient potentiellement avoir des effets importants mais leur difficulté est qu'elles supposent la coopération d'autres États dont les vues et les stratégies ne sont pas pour le moment alignées sur celles de la France et les stratégies qui seraient les plus efficaces (comme peser sur le cours de l'or) sont sans doute celles sur lequel le gouvernement français dispose du moins d'influence.

## **CONCLUSION : ÉRADICATION IMPOSSIBLE, RÉGULARISATION IMPROBABLE ?**

La situation rencontrée en Guyane fait penser à la célèbre formule de Raymond Aron sur la guerre froide. En effet, l'opération Harpie et l'engagement des forces armées en son sein ont permis de faire diminuer la pression de l'orpaillage illégal dans l'intérieur de la Guyane, sans toutefois réussir à l'éradiquer. Face à un adversaire résilient et sachant s'adapter, il est important de trouver sans cesse de nouvelles solutions et d'explorer toutes les alternatives possibles pour préserver le plus possible la souveraineté de la France sur son territoire et sur ses ressources, et l'intégrité de l'écosystème de la forêt guyanaise, ce qui exclut *a priori* les solutions de légalisation des clandestins.

Comme on l'a montré, aucune des voies qui permettraient de changer franchement le rapport de forces actuel n'est véritablement envisageable aujourd'hui. Il est donc probable que l'opération Harpie continue pour de nombreuses années, ce qui est à la fois un poids mais aussi un atout pour les forces armées qui disposent de ce fait d'un terrain pour un aguerrissement à grande échelle de la troupe.

Mais derrière le *statu quo* se dessinent d'autres enjeux. Le premier est que la persistance de l'orpaillage clandestin et la réponse de l'État renvoient à la formulation d'un projet clair pour l'intérieur de la Guyane. Pour le moment, l'équilibre entre protection et développement semble encore imparfait, comme le démontre la relation parfois tendue avec les populations locales. Par ailleurs, une fois formulé, ce projet nécessitera une coopération entre État, élus et société civile, qui n'est pas encore assez fluide pour le moment faute de consensus sur les objectifs et les moyens. Or, l'écologie et la souveraineté ne sont pas les seuls enjeux pour l'État français. Dans cette lutte apparemment sans fin, celui-ci joue sans doute aussi une part de sa crédibilité aux yeux des Guyanais.

## POUR ALLER PLUS LOIN :

- HEEMSKERK M., LE TOURNEAU F.-M., PRATLEY P., « In a life full of risks, COVID-19 makes little difference. Responses to COVID-19 among mobile migrants in gold mining areas in Suriname and French Guiana », *Social Science & Medicine* (à paraître en 2022).
- LE TOURNEAU F.-M., *Chercheurs d'or : l'orpaillage clandestin en Guyane française*, Paris, CNRS éditions, 2020.
- LE TOURNEAU F.-M., « La frontière ? Quelle frontière ? La dynamique transnationale de l'orpaillage clandestin en Guyane française », *IdeAs*, 18, 2021, URL : <http://journals.openedition.org/ideas/11295>.
- LE TOURNEAU F.-M., « Le "système garimpeiro" et la Guyane : l'orpaillage clandestin contemporain en Amazonie française », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 282, 2020, p. 263-290, Doi : 10.4000/com.12353.
- NOUCHER M., LE TOURNEAU F.-M. & GAUTREAU P., « Data-driven remote governance of sparsely populated areas: measurement and commensuration of wildcat gold mining in French Guiana », *GeoJournal*, 2021, <https://doi.org/10.1007/s10708-021-10486-3>.

**COL Emmanuel Durville**

Contact : [emmanuel.durville@intradef.gouv.fr](mailto:emmanuel.durville@intradef.gouv.fr)

**François-Michel Le Tourneau**

Contact : [fmlt@fmlt.net](mailto:fmlt@fmlt.net)